

L'Écho Chapellois



Edito

Chapelloises, Chapellois

C'est dans un contexte très particulier que j'ai l'honneur de faire l'Edito de ce deuxième Echo Chapellois de l'année 2021.

Dix nouveaux élus ont rejoint l'équipe municipale et je leur souhaite la bienvenue.

Cette nouvelle mandature démarre et de nombreux projets vont voir le jour.

Différents rôles ont été attribués aux adjoints et, en ce qui me concerne, j'ai en charge l'urbanisme, l'assainissement, le Syndicat des Eaux, le Smictom, Le Grand Bassin de l'Oust.

Concernant l'urbanisme, 14 permis ont été délivrés en 2020 et 3 en 2021. Un rythme de construction maîtrisé qui, aujourd'hui, a permis de remplir nos lotissements. Nous devons dans cette mandature démarrer un nouveau projet de lotissement ; des discussions sont en cours. Vous en serez informés dès leur validation.

Evidemment, pour accueillir de nouveaux habitants, nous devons travailler sur notre assainissement qui arrive à saturation et ne sera plus aux nouvelles normes exigées. Une étude est lancée. Une commission travaille sur le nouveau projet qui sera vraisemblablement un traitement par boues activées avec un investissement qui passera le million d'euros. L'assainissement est un budget autonome, c'est-à-dire qu'il est financé par les foyers connectés au réseau collectif.

Notre réseau d'eau potable va être rénové. Le renouvellement des branchements va être effectué de la Mairie jusqu'au Pont-es-Frères pour un coût de 76 160 € pour 34 branchements. Au Coudray 1710 mètres de linéaire avec raccordement sur Guignen, pour un montant de 149 040 €. Au total 225 200 € pris en charge par le Syndicat.

Le Grand Bassin de l'Oust avec qui nous avons obtenu le Zéro Phyto en 2019 va apporter son expertise technique sur le projet Vigne.

Le Smictom où chaque foyer va recevoir une carte d'accès aux déchetteries afin de fluidifier la circulation et cibler davantage les dépositeurs (particuliers, entreprises) et habitants hors territoires.

En espérant un retour rapide au 1^{er} étage de la Mairie où tous ces projets seront débattus publiquement, afin de servir au mieux nos habitants.

Le virus ne prend pas de vacances, prenez soin de vous.

Mr Chaudagne Michel, Adjoint.

Numéro 124
Mars 2021

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 3
- Tribune d'expression P 4
- Vie intercommunale P 5
- Vie Culturelle et Economique P 6 à 8
- Associations P 9 à 10
- Les Comptes-rendus P 11 à 14
- Développement Durable P 15
- Mémento P 16

Des photos pour le 310^e anniversaire de La commune.

Le 21 juin 1711, à l'initiative de la famille Bouëxic, La Chapelle Bouëxic, acquiert son indépendance vis-à-vis de Guignen en devenant église paroissiale, par ordonnance épiscopale de Mgr des Maretz, l'évêque de Saint-Malo. Afin de préparer une exposition photo, nous recherchons des photos ou cartes postales anciennes. Elles seront scannées, et rendus à leurs propriétaires.

Contactez la Mairie
(02.99.92.01.15)

Téléthon : 200 €uros et 50 Kg de piles récoltés.



Un téléthon très particulier cette année, pour cause de pandémie : de nombreuses activités dans la commune n'ont pu avoir lieu. Pas de marché de Noël, sans vente de soupe, ni randonnées. L'association Bouëxic Animation avait, pour le téléthon 2020, déposée dans les commerces des urnes pour les dons et des boîtes afin de récolter des piles usagées pour l'opération « [Une pile = un don](#) ».

Vos dons ont permis de récolter 200 € et près de 50 kg de piles. Un grand merci à tous les commerçants qui ont joué la solidarité et à Lydie, du bureau de poste qui s'est chargée de récolter les piles.

L'opération « Une pile = un don » devient PERMANENTE. Tout au long de l'année chaque pile déposée au bureau de poste viendra gonfler la donation à l'AFM Téléthon qui se déroulera en décembre prochain. Un geste rendu possible grâce aux personnels des services techniques qui ont accepté de stocker les piles récoltées dans l'année. MERCI à tous.

Seconde tirage de la tombola de la semaine commerciale.



A l'issue de la semaine commerciale, un premier tirage de la tombola avait eu lieu. Certains lots n'ont pas été retirés. C'est pourquoi un second tirage a eu lieu.

- Salon Imagin'Hair (bon d'achat de 120 €) n°3872.
- Garage du Canut (bon d'achat de 120 €) n°4448.
- Saveurs et Couleurs la Gommerais (bon d'achat de 120 €) n°6096.
- Crêperie Le Guen (bon d'achat de 120 €) n°4700.

Les bons d'achat sont à retirer à la mairie, en y présentant votre ticket.

Quelle est la santé financière de notre Commune ?



A l'occasion du changement de trésorier public, nous avons accueilli Mr RAPHALEN, notre nouveau référent, à GUICHEN.

Mr RAPHALEN a présenté aux Conseillers municipaux notre situation financière : Bonnes capacités à investir, niveau d'autofinancement important, imposition faible par rapport aux autres communes. Après le vote du budget en Avril, nous dresserons un tableau précis de toutes ces données pour permettre à chacun de ne pas se laisser abuser par de fausses allégations.

Nous devrions donc pouvoir réaliser les priorités les plus importantes annoncées : l'aménagement de la Rue du Plat d'Or, l'hébergement de 25 lits à la Bonne Franquette. Chacun de ces projets sera validé lorsque nous aurons reçu tous les devis et les subventions. Pour la Bonne Franquette à hauteur de 327 500 € étant déjà validées et annoncées depuis longtemps au Conseil Municipal.

Recherche figurants bénévoles.



Pour les besoins d'un film promotionnel sur La Chapelle-Bouëxic, réalisé par VHBC, nous recherchons des figurants bénévoles.

Un couple de jeunes seniors en camping-car. Des groupes de randonneurs. Plusieurs familles avec des enfants.

Le tournage se déroulera le samedi 17 avril ou le samedi 24 avril selon les conditions météorologiques. Si vous êtes intéressé(es), **merci de vous inscrire en Mairie (02.99.92.01.15 ou accueil@lachapellebouexic.fr)**.

Recensement militaire

Tous les jeunes **nés entre JANVIER et MARS 2005** doivent se faire recenser **avant le 31/03/2021**. Ils doivent se présenter à la Mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Tous les jeunes **nés entre AVRIL et JUIN 2005** doivent se faire recenser **avant le 30/06/2021**. Ils doivent se présenter à la Mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Contact : ☎ 02.99.92.01.15 Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc/ parcours-citoyennete/jdc



Ensemble, poursuivons notre dynamique !

Chers Chapellois,

Qui ne dit rien, consent... Nous ne consentons pas à laisser courir des accusations erronées. Comment peut-on dire que les commissions ne se réunissent pas ! Les commissions Voirie, Bâti-ments, Urbanisme, Finances, Vie associative, Communication, Bibliothèque, Culture se sont réu-nies. Pour le personnel et les affaires scolaires, ces sujets ont été vus en Conseil Municipal. Il y a des conseils municipaux tous les mois, à la salle des fêtes et non au 1^{er} étage, en raison de la CO-VID. Laisser croire que les décisions sont prises en petits groupes, qu'il n'y a pas d'informations c'est oublié L'Echo Chapellois, le site internet, l'application Panneau Pocket...

Qu'aurait-il été décidé au 1^{er} étage ? Vouloir blesser volontairement n'apporte rien à l'avenir de La Chapelle.

Quant à l'antenne Free : une lagune recevant les eaux usées, qui serait un écosystème ! Au milieu des lagunes, drôle de conception du milieu ! Des antennes-arbres à Quiberon avec des riverains toujours contre ! Modifier le PLU pour la pose des antennes, c'est mal connaître les règles de l'ur-banisme. Porter des attaques avec de tels arguments, c'est vouloir nuire pour nuire. Quel intérêt pour notre commune ?

Créer une opposition systématique n'est pas profitable à notre Commune. Etre constructif et pré-sent aux commissions de travail peut aider à élaborer ce qui fera notre commune et les services apportés à ses habitants.

Nous espérons que cette tribune sera, à l'avenir, l'occasion de débats plus constructifs...

Les élus de la liste Poursuivons, notre dynamique !

La Chapelle Autrement !

Chères chapelloises et chers chapellois,

La Chapelle Bouëxic bouge et avance dans ses aménagements pour améliorer le cadre de vie et la mobilité. Depuis plusieurs semaines une réflexion quant à l'aménagement de la rue du Plat d'Or est à l'étude. Il est à nos yeux indispensable de sécuriser la circulation de cet axe dans son en-semble et principalement piétonne.

C'était NOTRE PRIORITE lors des élections municipales l'année dernière, aussi nous remercions nos collègues du Conseil Municipal d'opter enfin pour sa réalisation et de faire participer, comme nous le souhaitons, les riverains à cet aménagement structurant de notre commune. Il ne reste plus maintenant qu'à transformer l'essai ! Le coût est certes important, mais oh combien néces-saire, il y aura donc des choix budgétaires à faire pour d'autres projets.

En l'espèce, l'aménagement de gîtes à la Bonne Franquette pose encore de nombreuses ques-tions sans réponse depuis plus de 2 ans :

- une étude de marché a-t-elle été réalisée ?
- un budget de fonctionnement a-t-il été établi ?
- où en est-on des subventions accordées ou non ?

Pourtant il s'agit là d'un projet qui n'a toujours pas été validé par le Conseil Municipal et les coûts inhérents à l'étude préalable continuent d'être votés...

Nous restons plus que jamais attentifs aux investissements futurs dans l'intérêt des habitants de notre commune.

Prenez soin de vous et de vos proches !

L'équipe de LA CHAPELLE AUTREMENT

Je nettoie ma commune



Envie de prendre soin de ta planète et de devenir un éco citoyen ?

Participe aux balades zéro déchet organisées dans les communes du bassin de vie de Val d'Anast, par le centre social et culturel Chorus.

Le principe est simple : RDV à 14h30 devant ta mairie et part à la chasse aux déchets dans ta commune.

Les animatrices et les bénévoles du Chorus t'attendent **le samedi 13 mars 2021**, en famille ou entre amis !

Infos : Centre Social et Culturel Chorus 7 rue du Querpon Maure de Bretagne 35330 Val d'Anast 02 99 92 46 99 – sarah.vany@vallonsdehautebretagne.fr

Des nouvelles de l'outil en Main Val d'Anast



Nos ateliers, destinés aux enfants de 9 à 14 ans, ont repris mi-septembre 2020 dans le local 16 rue de Rotz à Val d'Anast. 7 enfants y sont accueillis pour cette seconde année d'activité, le mercredi de 14 h à 16 h. Au sein des ateliers encadrés par des bénévoles, les enfants travaillent avec de vrais outils et s'initient aux métiers manuels proposés, travail du bois, couture, électricité, plomberie, mécanique auto, travaux manuels, maçonnerie, couverture, art floral, pâtisserie ; ils réalisent, avec l'aide du bénévole, un objet, selon l'atelier.

Malheureusement, la crise sanitaire que nous vivons actuellement, nous a obligés à suspendre à deux reprises nos ateliers depuis septembre. Malgré une reprise début janvier, nous avons dû, à nouveau, arrêter nos activités mi-janvier.

Restons, malgré tout, confiants en l'avenir ! Toute l'équipe reste mobilisée pour une réouverture dès que la mairie nous donnera l'autorisation.

Toute personne disposant d'un peu de temps et souhaitant transmettre son savoir-faire est bien évidemment invitée à nous rejoindre, soit pour les ateliers proposés, soit pour de nouveaux ateliers (peinture, métallerie, mécanique cycles, coiffure, mosaïque, ...).

Contact : 06.03.61.09.94 ou 06.87.01.21.38

V MCS Rénovation : une nouvelle entreprise.

Après quarante-deux ans dans le métier, Victor Santos 55 ans a créé en septembre dernier son entreprise VMCS Rénovation en tant qu'auto-entrepreneur à La Chapelle-Bouëxic, rue de Villeneuve.

« J'ai commencé à l'âge de 13 ans et au fur et à mesure des entreprises où j'ai exercé, j'ai acquis une notoriété dans la profession » indique Victor Santos.

Il assure des travaux de maçonnerie, d'isolation, de murs de clôtures, réalisation de terrasses et de pose de carrelage.

« Je suis spécialisé dans le piochage et la réalisation des joints de pierres, mais aussi dans la brique et les pierres de parement dans la rénovation de bâtiments anciens ainsi que des constructions neuves » complète l'entrepreneur.

Contact : ☎ 06 34 40 14 08. Mail : renovationvmcs@gmail.com



A VIS aux auto-entrepreneurs !

Les auto-entrepreneurs domiciliés à La Chapelle-Bouëxic qui souhaitent être inscrits sur le site internet de la commune et bénéficier d'un article dans le prochain Echo Chapellois doivent se faire connaître auprès de Linda LE LAY. Nous vous demandons de lui envoyer un mail en fournissant votre extrait Kbis ainsi qu'un justificatif de domicile.

Contact : communication@lachapellebouexic.fr



Retrouvez l'ensemble des commerçants et artisans de la commune :

Rendez vous sur le site internet de la mairie

www.lachapellebouexic.fr

Rubrique : Au quotidien / Commerces et artisans.

C hoisissons ensemble le nom de notre médiathèque.

Lors de la réunion de la Commission Médiathèque, 5 auteures ont retenu l'attention des membres de la Commission :

- Benoîte GROULT,
- Irène FRAIN,
- Evelyne BRISOU-PELLEN,
- Agnès MARTIN LUGAN,
- Florence ARTHAUD

Vous êtes désormais invités à choisir parmi ces 5 auteures. Pour vous y aider, plusieurs de leurs œuvres sont disponibles à la Médiathèque.

D'un point de vue pratique, voici les modalités du vote qui vous est proposé :

- Ce vote est ouvert à tous les habitants de la Chapelle-Bouëxic à partir du CM1,
- 1 vote par personne bien entendu !
- Les bulletins de vote sont à retirer à la Médiathèque et à placer dans l'urne prévue à cet effet.
- Vous avez jusqu'au 30 avril pour choisir. Le dépouillement sera fait en présence des membres de la commission,
- En cas de refus de l'auteure (ou de ses ayants-droits) sélectionnée, la seconde du vote sera contactée.



Benoîte GROULT : Née en 1920, Benoîte Groult, féministe et écrivaine reconnue, a commencé sa carrière en tant qu'enseignante de latin. Elle a ensuite écrit pour divers journaux (Elle, Parents, Marie Claire...), avant de se lancer sur la scène littéraire, où elle se fait remarquer à partir de 1972, date de publication de son premier "best seller", *La Part des choses*. En 1975, elle publie *Ainsi soit-elle*, ouvrage fondateur pour le féminisme du XXe siècle. Son dernier livre *La touche étoile*, parue en 2006, fût un grand succès. Très attachée à la Bretagne, elle y a possédé une maison jusqu'à sa mort, en 2016.



Irène FRAIN est née à Lorient, en 1950. Ecrivaine et journaliste, elle est la plus jeune agrégée de lettres en France en 1972. Elle commence par enseigner à Paris. En 1979, elle publie son premier essai, *Quand les Bretons peuplaient les mers*. Elle entame alors une grande carrière d'écrivain et se passionne pour l'Inde. En 1982, elle publie son premier roman, *Le Nabab*, prix des maisons de la presse 1982. Parallèlement, Irène Frain devient journaliste (Paris Match, Elle, L'Histoire, le 1). Son dernier roman, le 38è, *un crime sans importance*, a reçu le Prix Interalliés 2020



Evelyne BRISOU-PELLEN : Née en 1947 à Guer, elle n'a jamais vraiment quitté la Bretagne et vit aujourd'hui à Rennes. Auteure jeunesse prolifique, son œuvre compte plus de 160 titres pour 6 millions de ventes ! Elle explore dans ses différents romans, des époques et des territoires différents. Elle est notamment l'auteur des séries historiques à succès *Garin Trousseboeuf*, *La Tribu de Celtill*, *Les Messagers du temps* et bien entendu *Le Manoir* (Prix des Incorruptibles 2015, Prix Gulli du roman 2013). Elle a reçu de nombreux autres prix, dont le grand prix du livre pour la jeunesse en 1984 pour *Prisonnière des Mongols*.



Agnès MARTIN-LUGAND

Née à St Malo en 1979, cette écrivaine, psychologue de formation, est révélée en 2012 avec la parution en auto-édition de *Les gens heureux lisent et boivent du café*. Alors que les téléchargements s'envolent en quelques semaines, elle est repérée par les éditions Michel Lafon. Aujourd'hui, elle est l'auteure à succès de 8 romans, vendus à plus de 3 millions d'exemplaires et traduits en 50 langues. Le dernier, *Nos résiliences*, est paru en 2020.



Florence ARTHAUD

Née en 1957, « la petite fiancée de l'Atlantique » est non seulement une navigatrice d'exception mais aussi une écrivaine de talent. Elle a écrit six livres avant de disparaître tragiquement en 2015. Fille de l'éditeur Jacques Arthaud, fondateur des éditions Arthaud, elle publie son premier ouvrage en 1982 : *La petite fiancée de l'Atlantique*. En 1990, elle remporte la Route du Rhum. C'est encore à ce jour la seule femme détentrice du titre. Ces mémoires posthume, *Océane*, sortiront en mars prochain. Amoureuse de la Bretagne, elle y a vécu pendant plusieurs années et ne ratait jamais une occasion de vanter les beautés de la région et le caractère de ses habitants.

Contact et horaires :

Médiathèque Municipale - ☎ 02.99.92.05.71 📧 bmlachapellebouexic@gmail.com
Mardi : 16h00 à 18h00. Mercredi : 10h00 - 12h00 et de 16h00 à 18h00. Jeudi de 16h00 à 18h00
Vendredi de 16h00 à 18h00. Samedi de 10h30 à 12h30

Espace multimédia : Atelier tablette, initiation et consultation...



Situé dans la Médiathèque municipale, l'espace multimédia vous accueille les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00. En raison des conditions sanitaires, il est préférable de prendre rendez-vous avant de vous y rendre soit par mail cyber-lachapellebouexic@vallonsdehautebretagne.fr ou par téléphone au 02.99.92.05.71

Mais à l'espace multimédia on y fait quoi ?

L'objectif principal des cyber-bases est de lutter contre la fracture numérique, en proposant aux publics **un accès à l'informatique et à internet gratuit.**

Un animateur multimédia est présent en permanence, afin d'accompagner les usagers et de répondre à leurs questions.

Ateliers ou accès libre.

Un accès libre est possible pour les personnes ne possédant pas d'ordinateur, d'imprimante ou d'internet.

Des ateliers sont organisés pour faire découvrir aux personnes qui le souhaitent, l'informatique et Internet : ateliers découverte, bureautique, pratique, créatifs, Ces ateliers peuvent se dérouler en individuel ou en groupe. Par exemple, un atelier tablette démarrera en mars. Si vous êtes intéressées n'hésitez pas à vous inscrire.

Partenariat : Le Point Accueil Emploi, afin de proposer des ateliers spécifiques aux demandeurs d'emploi ; l'école afin de préparer les élèves au B2i et assurer une prévention sur les dangers d'Internet...

N'hésitez plus, c'est gratuit, aucune limite d'âge, ne restez plus isolé, rejoignez-nous !

La Mairie dispose de plusieurs outils de communication, n'hésitez pas à les consulter régulièrement ou à vous abonner.



L'Echo Chapellois : Journal distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune (tous les 2 mois).



Le site internet www.lachapellebouexic.fr



L'application Panneau Pocket : L'application gratuite pour rester informé ! La commune est abonnée à l'application mobile Panneau Pocket. Après l'avoir installée, vous recevez des informations en continu sur votre téléphone portable, tablette, ordinateur : réunions, manifestations, alertes météo... Important : La mairie n'aura pas accès à votre numéro de mobile.



La page Facebook de la mairie <https://www.facebook.com/Mairie-de-La-Chapelle-Bouexic-106157488097906/>



Instagram : [mairiedelachapellebouexic](https://www.instagram.com/mairiedelachapellebouexic)

ASSOCIATION VTT : Recherche de bénévoles.



L'association VTT recherche de nouveaux adhérents.

Si vous êtes vététistes, aimez rouler dans les bois (sur les circuits), sur les chemins dans nos campagnes, venez rejoindre l'association !

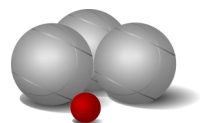
Cela vous permettra de rouler en groupe, créer un moment de convivialité, se regrouper pour aller participer aux différentes randos organisées dans le secteur le week end (lorsque l'après Covid le permettra).

Il est possible de créer une section VTC, s'il y a des volontaires. Si au 31 /12 /2021, le nombre d'adhérents est insuffisant, l'association sera dissoute.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter **Mr MONNERAIS Dominique** au **07.78.13.10.81**. Bonnes balades à vous tous !

Le concours de boules

Suivant l'évolution de la pandémie, nous espérons pouvoir lancer notre tournoi de boules courant avril mais avant cela il faudra remettre les terrains en état.



Il est prématuré d'annoncer aujourd'hui une date, c'est pourquoi nous vous demandons de surveiller vos mails (pour les anciens participants) ou Panneau Pocket et le site internet pour les nouveaux pour connaître le jour de nettoyage.

Dans le prochain Echo chapellois, nous serons en mesure de vous annoncer la date de la réunion d'inscription pour le tournoi.

Patrick LEMOINE

Associations

A micale Laïque



Malgré ces temps difficiles, l'amicale laïque reste active. Bien sûr, nous ne pouvons pas organiser de manifestations. À la suite d'une demande de l'école, un sondage réalisé auprès des amicalistes et un accord de la Mairie, un circuit de billes coloré en résine thermoplastique sera réalisé dans les prochains mois, dans la cour de l'école par la société IMAGIN'AIR spécialisée en aires ludiques et sportives. Une vente de chocolat de Pâques (Boulangerie Brodin) sera organisé par l'amicale laïque.

L'amicale et l'école organiseront une fête de l'école, le samedi 19 juin si les conditions sanitaires nous le permettent.

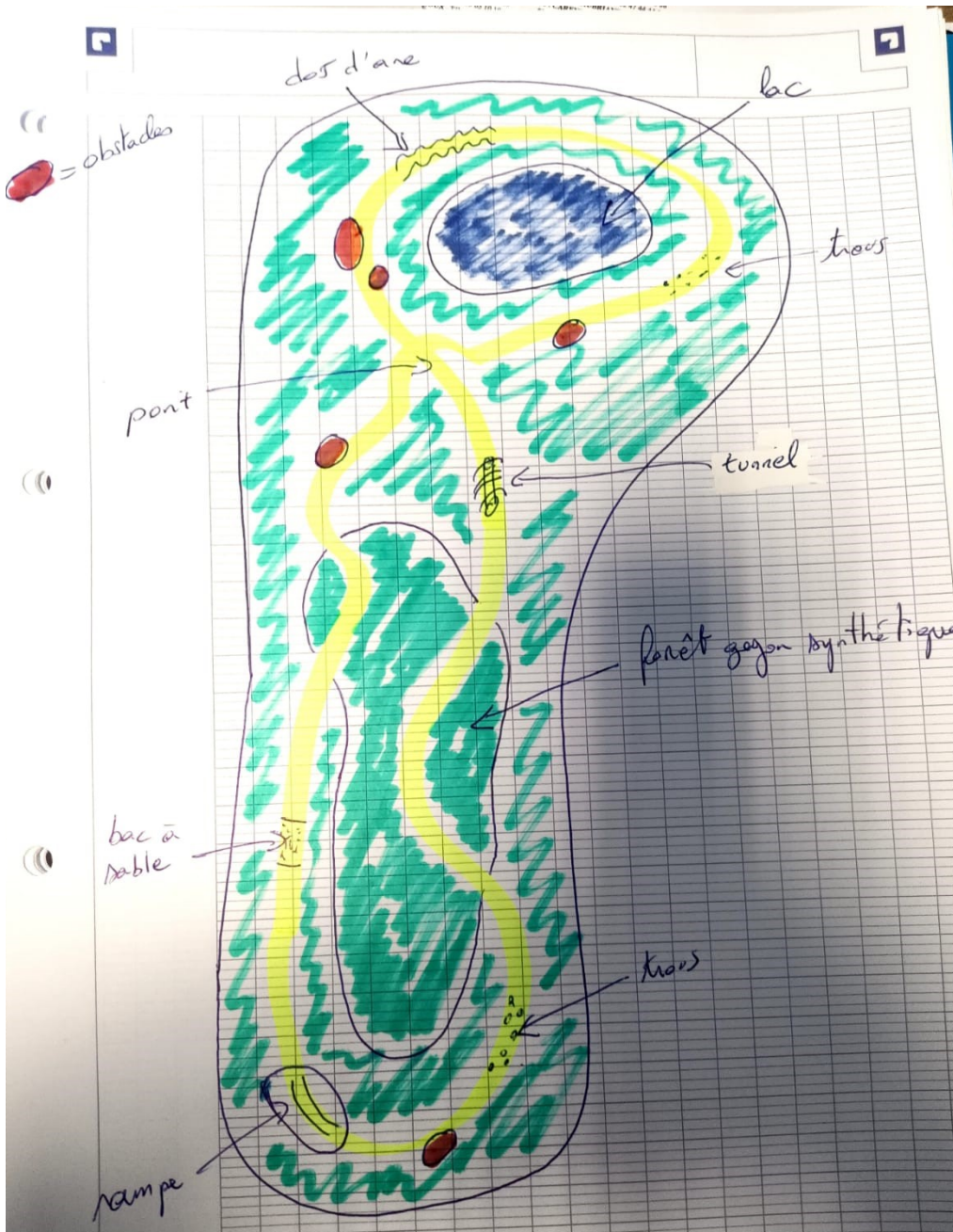


Schéma du circuit de billes, qui sera réalisé prochainement à l'école.

Réunion du 7 Décembre 2020

Ce compte-rendu a été synthétisé. Retrouvez l'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal sur le site www.lachapellebouexic.fr. Ils sont également affichés sous le porche de la mairie.

• Vidéo surveillance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intervention de l'adjudant EDET relative aux différentes modalités de mise en place de la télésurveillance dans une Commune afin d'avoir connaissance des modes opératoires de la délinquance et de pouvoir endiguer les méfaits et d'évaluer la vulnérabilité de la Commune. Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, de solliciter les services de la gendarmerie pour procéder à un diagnostic sur la Commune afin que le Conseil Municipal puisse disposer des informations nécessaires à la prise de décision en matière de télésurveillance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 0 - Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

• Devis – installation d'un nouveau système anti-intrusion pour la Mairie.

Monsieur le Maire donne lecture du devis émanant de TLB : Télésécurité Loire Bretagne – Activeille domicilié 1 bis rue Doaren Molac – 56610 ARADON concernant l'installation d'un système anti-intrusion pour les locaux de la Mairie aux conditions suivantes :

- vente et installation d'une solution Intrusion – Radio : 1 508,16 € TTC

- abonnement de télésurveillance : 32,41 € TTC mensuel

- 2 télécommandes : 129,36 € posées

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 0 - Pour : 14 - Abstention : 0 - Contre : 0

• Enveloppe indemnitaire du personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) comprend 2 parts :

L'IFSE : Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise qui représente une part fixe déterminée en fonction de la place au sein de l'organigramme.

le CI : Complément Indemnitaire qui représente une part variable fixée au regard des critères d'évaluation établis dans l'entretien professionnel.

Monsieur le Maire propose d'établir la clé de répartition suivante :

- IFSE : part fixe : 60 % - CI : part variable : 40 %

et propose d'attribuer une enveloppe indemnitaire d'un montant de 17 149,43 Euros pour le RIFSEEP se décomposant comme suit :

- IFSE : part fixe : 60 % : 10 461,95 Euros - CI : part variable : 40 % : 6 687,48 Euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 0 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

• Embauche d'un adjoint administratif à la Mairie (1/2 temps partagé avec une autre commune).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la composition du personnel du service administratif de la Mairie :

- service accueil : 19,13/35^{ième}

- service comptabilité et communication: 21/35^{ième}

- service urbanisme : 17,5/35^{ième}

- service cimetière : 3,5/35^{ième}

- secrétariat général : 35/35^{ième}

Soit 2,74 équivalent temps plein.

Monsieur le Maire précise que la population actuelle s'élève à 1 502 habitants et qu'au vu de l'évolution de la population, la charge de travail augmente de façon conséquente au service accueil notamment, et qu'il serait judicieux de créer un poste d'adjoint administratif à mi-temps afin de renforcer le poste d'accueil, à durée déterminée de 6 mois renouvelable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Saint-Malo-de-Phily souhaiterait créer un poste à mi-temps sur le même profil.

En conséquence, Monsieur le Maire précise qu'afin de conforter l'équipe actuelle des services administratifs de la Mairie, il serait souhaitable de lancer un appel à candidature pour un poste d'adjoint administratif à hauteur de 17,5/35^{ème} à durée déterminée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 0 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Achat d'un véhicule pour les services techniques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques s'avère nécessaire. Monsieur le Maire propose de procéder à l'achat d'un véhicule modèle PARTNER II – de type 1,6 HDI, 7 chevaux- confort pour un montant de 9 700 € TTC auprès du garage PELHATE AUTOMOBILES – 12 avenue d'Helmstedt – 35500 VITRE avec un supplément de 340 euros pour frais de mise en route.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants:

Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 0 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Indemnité de gardiennage de l'Eglise.**

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 12 Octobre 2020 précisant que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2020 à 479,86 Euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Monsieur le Maire propose de porter l'indemnité de gardiennage de l'Eglise à Mr HIGNET Marcel domicilié « Le Plat d'Or » en LA CHAPELLE-BOUEXIC à 479,86 Euros à partir de 2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 0 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Marché de Noël.**

Monsieur le Maire propose, pour des raisons sanitaires, qu'il n'y ait pas de marché de Noël organisé en 2020.

Cependant Monsieur le Maire précise qu'une réunion a été organisée le 2 Décembre 2020 avec les adjoints et les commerçants afin d'organiser une semaine commerciale qui se déroulera du 12 Décembre 2020 au 20 Décembre 2020 avec une offre de bons d'achat d'une valeur de 1 460 euros dont 1 bon d'une valeur de 500 Euros et 10 bons d'achat de 50 Euros + 8 bon d'achat de 120 Euros soit un montant de 960 Euros. Monsieur le Maire précise que 8 commerçants sont concernés par cette opération commerciale.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 14 - Pouvoir : 0 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Aménagement de la rue du Plat d'Or : date de réunion avec les riverains.**

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec les riverains de la rue du Plat d'Or , dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Plat d'Or, le samedi 19 Décembre 2020 à 10h30. Les riverains de la rue du Plat d'Or, les entreprises riveraines et les habitants de l'Eco-quartier du Pont-es-Frères seront conviés à cette réunion.

Réunion du 11 Janvier 2021

- **Adjonction à l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante :

- Vote de subvention « Bouexic Animation ».

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'ajouter la question ci-dessus à l'ordre du jour.

- **Zone de préemption environnementale : espace boisé classé de 45 ha situé à proximité du bourg.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 8 Décembre 2020 de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine relatif aux zones de préemption environnementales suite à son courrier du 5 novembre 2020 l'informant de son souhait de mise en place d'une nouvelle zone de préemption sur le site forestier du Bois Chapelle consécutivement à la délibération du Conseil Municipal du 12 Octobre 2020 sollicitant l'intervention du Département dans ce cadre.

Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine spécifie que « conformément à l'article L 142-3 du Code de l'Urbanisme le Département dispose en effet de la possibilité de mettre en place des zones de préemption des espaces naturels prioritaires en Ille et Vilaine. En effet, le Département peut accompagner la Commune dans la mise en place de cette zone de préemption. Pour ce faire, la démarche suivante devra se mettre en place :

- partage commun, sur la base d'un plan cadastral, des enjeux de préservation et du périmètre souhaité.
- partage de la position que souhaite prendre la Commune en cas de vente du bien (substitution, délégation, intervention du Département).
- délibération du Conseil Municipal validant le périmètre qui fera l'objet de la zone de périmètre, avec plan annexé.
- délibération du Conseil Départemental sur la base des mêmes éléments justificatifs.

Un technicien du Conseil Départemental, en charge des affaires foncières au sein du service patrimoine naturel, prendra prochainement contact avec la Commune pour organiser dès que possible cette rencontre. L'avis du Conseil Départemental pourra dès lors être sollicité à l'occasion d'une prochaine commission permanente. La Chambre des notaires ainsi que les partenaires habituels en seront par la suite informés.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du site forestier du Bois Chapelle d'une superficie de 45 ha délimité à l'est par l'Etang de la Gaie, au nord par le secteur de l'Innerand, Le Mariage, à l'Ouest par la R.D. n° 776, et au sud par la R.D. n° 42 (rue de la Guée) conformément au plan ci-joint. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de la poursuite de la démarche.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

Nombre de votants : 12 - Pouvoirs : 3 - Pour : 14 dont 3 pouvoirs - Contre : 1 - Abstention : 0

- **Répartition des recettes des amendes de police – programme 2021 : choix de travaux de sécurité.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président du Conseil Départemental du 10 Novembre 2020 ainsi que du mail du 20 Novembre 2020 relatif à la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2020 – programme 2021).

Monsieur le Maire propose d'inscrire à cette opération les travaux de sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue du Plat d'Or pour un montant de 371 405 € HT soit 445 686,00 € TTC conformément au devis estimatif proposé par le Cabinet de maîtrise d'œuvre ABE : Atelier Bouvier Environnement domicilié 12, allée de la Grande Egalonne – 35740 PACE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré :

Nombre de votants : 12 - Pouvoirs : 3 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Zone de préemption environnementale : site de la Vallée du Canut.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 8 Décembre 2020 de Monsieur le Président du Conseil Départemental interpellant la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC au sujet de l'actualisation du périmètre de la zone de préemption du site de la Vallée du Canut, avec joint à ce courrier le plan et la liste des parcelles concernées afin que le Conseil Municipal puisse étudier cette demande.

« L'objectif de cette actualisation est de permettre le positionnement prioritaire du Département en cas de vente d'une parcelle, de préserver ainsi ce site de grande qualité écologique et paysagère, et d'assurer une surveillance du marché foncier sur le périmètre proposé. Les secteurs concernés sont les secteurs de la « Jossais » et « La Grande Roche ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'extension de la zone de préemption – Vallée du Canut – par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pouvoirs : 3 - Pour : 13 dont 2 pouvoirs - Contre : 0

Abstention : 2 dont 1 pouvoir

- **Arrêté municipal réglementant l'accès à la digue de l'Etang de Bélouze (randonnée pédestre et VTT).**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté de la Commune de BAULON réglementant l'accès à la digue de l'Etang de Bélouze. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'un arrêté identique soit pris par la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC afin d'autoriser l'accès à la digue de l'Etang de Bélouze (randonnée pédestre et VTT).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pouvoirs : 3 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Courrier RAC (Recommandé avec Accusé de Réception) de Mr DIOTEL Julien – 44, Le Brulay : demande d'acquisition d'une partie du chemin rural n° 12 dit du Brulay.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier recommandé avec accusé de réception du 16 Décembre 2020 de Mr DIOTEL Julien domicilié 44, Le Brulay – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC concernant l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 12 dit du Brulay, d'une longueur de 35 mètres pour une superficie de 100 m² et entouré par les parcelles cadastrées section ZE n° 243, 244, 245, 255, 298, 336 et 361 lui appartenant : le courrier spécifie d'autre part que « les propriétaires riverains disposent tous d'un accès qui ne nécessite pas d'emprunter cette voie pour accéder chez eux. Enfin l'étroitesse de la voie rend difficile son entretien par la Commune et conduit de trop nombreux véhicules à faire demi-tour » sur le terrain malgré des conditions difficiles ». Monsieur le Maire spécifie, d'autre part, que dans le cadre de cette demande la réalisation d'une enquête publique est obligatoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 12 - Pouvoirs : 3 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Eclairage du terrain de football : devis estimatif.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avant-projet relatif aux travaux d'éclairage sportif du terrain de football – niveau ES ainsi que du projet de convention proposé par le SDE 35 (Syndicat Départemental d'Energie 35) domicilié village des collectivités – 1 avenue de Tizé – CS 43603 – 35236 THORIGNE-FOUILLARD, le montant net restant à la charge de la collectivité s'élevant à 71 874 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 12 - Pouvoirs : 3 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Projet littéral Ouest.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme la Directrice de l'Ecole de la Roche Pourprée sollicitant la participation financière de la Commune à hauteur de 1830 Euros pour le projet littéral Ouest.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 12 - Pouvoirs : 3 - Pour : 15 dont 3 pouvoirs - Contre : 0 - Abstention : 0

- **Budget : choix des projets et devis – section d'investissement.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lister les projets et devis en section d'investissements afin d'établir un PPI (Plan Pluri-annuel d'Investissement) pour les années à venir.

Consécutivement à énumération des différents devis, il est décidé d'établir un plan de financement avec un phasage des priorités pour les années à venir.

- **Subvention – Bouexic Animation.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1 460 Euros à l'Association « Bouexic Animation » pour l'action commerciale.

P ass Déchets



Lundi 8 mars : Top départ pour l'accès aux déchetteries avec le pass déchets.

La crise sanitaire a fortement perturbé la mise en œuvre du dispositif d'accès informatisé en déchèteries. Celle-ci a dû être repoussée à plusieurs reprises. En ce début d'année, les conditions sont désormais réunies pour annoncer le plan d'action. **À partir du lundi 8 mars 2021**, votre carte « pass déchets » sera nécessaire pour déposer vos matériaux.

Combien de passages avec ce système ?

À l'occasion de la réunion du 22 décembre dernier, le comité syndical a décidé que votre carte permettrait, dans un premier temps, 24 accès aux déchetteries par année civile. Sur l'année 2021, l'accès restera gratuit, même si cette limite est dépassée. Cette année « test » vous permettra de connaître le nombre de passages effectués. Ces informations seront disponibles sur votre espace personnel smictom-paysdevilaine.ecocito.com. Pour les professionnels, le système est différent, le dispositif est payant.

Comment récupérer la carte ?

Si vous avez fait votre demande, il ne faut pas la renouveler. Votre pass déchets sera expédié par la Poste et arrivera en boîte aux lettres mi-février. Si vous n'avez pas encore demandé votre pass, vous pouvez toujours le faire en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet du Smictom rubrique « mes démarches en ligne ».

Comment l'utiliser ?

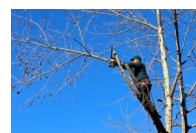
Il faudra simplement approcher votre pass déchets près du lecteur de la borne située à l'entrée de la déchetterie. C'est un système sans contact. Un signal vous alertera de la reconnaissance de votre carte et un message personnalisé vous autorisant à entrer s'affichera. La barrière s'ouvrira. Toutefois, si le nombre de voitures autorisées dans l'enceinte de la déchetterie est atteint, c'est un message vous invitant à patienter qui s'affichera.

E lagage des haies et des branches.

Surveillez vos branches ! Les haies vives, les arbres ou les arbustes, les lierres ou toute autre végétation plantés en bordure de voie publique ou privée peuvent être source de danger et **menacer la sécurité publique**, en :

- masquant la visibilité des automobilistes,
- cachant des panneaux de signalisation routière,
- gênant la libre circulation des piétons (poussette, fauteuil roulant...),
- réduisant l'éclairage public,
- **menaçant le réseau de distribution téléphonique** (branche sur un fil ou sur un transformateur).

Nous vous demandons de veiller à la taille ou l'élagage de toute végétation plantée en bordure de route afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite du domaine public et qu'elle ne touche pas de conducteurs aériens (EDF, Télécom, éclairage public). Merci de votre collaboration.



HORAIRES ET PERMANENCES :

Mairie

Du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15

**Permanences les
samedis suivants**

De 9h30 à 12h00

6 et 20 Mars

3 et 17 Avril

**Permanence des
élus sur rendez-vous
le samedi de 10h00 à
12h00.**



37 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.01.15

www.lachapellebouexic.fr

✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr

Agence Postale

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30

Samedi de
9h à 12h00



12 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.01.10

Médiathèque Municipale

Mardi, jeudi, vendredi
de 16h00 à 18h00

Mercredi

De 10h00 à 12h00 et
de 16h00 à 18h00

Samedi

de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie

☎ 02.99.92.05.71

✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Sur rendez vous
Lundi, Mardi, Jeudi,
Vendredi
De 10h00 à 12h00



19 Rue de la Mairie ☎ 02.99.92.05.71

✉ linda.lelay@vallonsdehautebretagne.com

Permanences Architecte Conseil sur rendez-vous.

A l'espace social Chorus

☎ 02.99.92.46.99

Mairie de Guichen

☎ 02.99.52.05.75



Permanences Député

Uniquement sur rendez-vous auprès de
son collaborateur Nicolas Elleouet au 06.64.82.58.50
ou par mail Nicolas.Elleouet@clb-an.fr
Vendredi de 15h à 18h à Guichen



Vallons de Haute Bretagne Communauté

ZA les landes

12, rue Blaise Pascal - BP 88051

35580 GUICHEN

☎ 02 99 57 03 80

accueil@vallonsdehautebretagne.fr



Permanences Conciliateur de Justice

Uniquement sur rendez-vous
Mairie de Guichen ☎ 02.99.05.75.75
Chorus - Val d'Anast ☎ 02.99.92.46.99



Déchèterie

Hiver du 01/11 au 31/03 :

Lundi de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Été du 01/04 au 31/10 :

Lundi de 14h à 18h -

Mercredi et vendredi de 14h à 18h -

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Route de Maure à MERNEL

Se munir d'un masque. Prévoir ses outils.



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux
horaires des transports Illeloo en direction de Rennes
sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la
bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus
« Rue de Rennes ».

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Jean-Yves BOUET,
et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.

Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 620 Exemplaires.

Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Mars 2021